

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du **13 mai 2024**.

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel., ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara
Echevins ;
HOUZE M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD P.,
SCHIETSE F., VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A., DESEVEAUX C.,
LECLERCQ R., BUSEYNE S., Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

OBJET : Changement Radiateurs et vannes thermostatiques et entretien du circuit de chauffage du bâtiment
de l'Administration communale de Brunehaut
Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures,
notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et
suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière
de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses
modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment
l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de € 143.000,00) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics
et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs
classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant le cahier des charges N° 2024-641 relatif au marché "Changement Radiateurs et vannes
thermostatiques et entretien du circuit de chauffage du bâtiment de l'Administration communale de
Brunehaut" établi par l'auteur de projet ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à € 41.322,31 hors TVA ou € 50.000,00,
21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit dans la modification budgétaire numéro
1 qui a été soumise au conseil communal ce jour sous le numéro 104/723.60 ;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le
24 avril 2024, le directeur financier a remis un accord favorable en date du 25 avril 2024 ;

DECIDE à ... :

Art 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2024-641 et le montant estimé du marché "Changement
Radiateurs et vannes thermostatiques et entretien du circuit de chauffage du bâtiment de l'Administration
communale de Brunehaut", établis par l'auteur de projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier
des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à
€ 41.322,31 hors TVA ou € 50.000,00, 21% TVA comprise.

Art 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit à la modification budgétaire 2024 numéro 1 sous le numéro 104/72.360 (sous réserve de validation par le conseil communal du 13 mai 2024, et sous réserve d'approbation par la Tutelle).

Fait en séance date que dessus,
Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) N. BAUDUIN.

Le Président,
(s) P. WACQUIER.

La Directrice générale,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,

N. BAUDUIN.

P. WACQUIER.

PROJET